

> A la découverte p 8 de la bibliothèque



EDITO

SOMMAIRE

> Edito	P 2
> Etat civil Urbanisme	P 3
> Conseil municipal	P 4
> Services techniques	P 6
> La paroisse	P 7
> La bibliothèque municipale	P 8
> Infos diverses	P 10
> Vie associative	P 11
> Vie scolaire	P 12
> Les brèves	P 14



Zoom sur notre bibliothèque

Depuis la diffusion du précédent "LE FOEIL INFOS", nombreux d'entre nous avons pu profiter de vacances, lors de la parenthèse estivale. Mais voici déjà venue la période des premiers frimas, annonciateurs de l'hiver et de ses longues soirées.

Cette période est également propice pour profiter pleinement de la bibliothèque municipale, peu connue en fait des habitants de notre commune. Symbole de l'ouverture à la culture, notre bibliothèque est également un lieu d'échange social et de rencontre entre les personnes.

Nous vivons actuellement dans une société où l'information tient une place prépondérante. Pourtant il semble que les bibliothèques soient peu utilisées, voire délaissées. Le service qu'elles rendent est-il donc devenu inutile à l'ère d'internet ou, au contraire fait-il à ce point partie de notre quotidien, qu'il se passe de toute défense et de toute justification ?

Pour une commune, posséder une bibliothèque publique est pourtant une chance et il serait présomptueux de penser que cette institution est éternelle, solide et qu'elle ne peut être remise en question. Comment ne pas se laisser prendre au piège de l'immobilisme ? Comment innover dans l'offre de service pour répondre aux besoins nouveaux des administrés ? Il est légitime, à une époque où les nouveaux outils numériques et de communication sont si présents dans notre quotidien, de se demander quelle est l'attitude à adopter vis à vis de ces changements de société.

Pourtant l'ensemble de l'équipe municipale est convaincu de l'intérêt et du bien-fondé de notre bibliothèque. Elle permet à la fois de répondre à la soif de savoirs, de connaissances, au plaisir de la lecture et de découvertes, exprimées par les enfants, les adolescents, les lecteurs de tous âges. Sans doute est-il nécessaire de proposer une offre renouvelée.

Pour toutes ces raisons, il me semble important de vous faire découvrir ou redécouvrir notre bibliothèque, qui constitue le thème central de ce numéro de "LE FOEIL INFOS". Je vous invite également à vous exprimer sur le sujet en nous retournant le questionnaire page 9.

Venez nombreux profiter de votre bibliothèque communale. Je souhaite à toutes et à tous d'excellentes lectures.

Le Maire
Pascal PRIDO

Directeur de la publication : Pascal Prido

Conception, réalisation et impression :
RoudennGrafik

Ont participé à ce numéro :
Yannick Auffret, Florence Avril,
Françoise Breton, Audrey Briatte,
Philippe Cosquer, Ludovic Le Vaillant,
Christelle Méheut, Pascal Prido,
Damien Reinhard.

Novembre 2014

Etat-civil

Naissances

- 4/08/2014 Lena de GRIMAUDET de ROCHE-BOUET NIETO,
fille de Romuald de GRIMAUDET de ROCHE-BOUET et de Maria de la Cinta NIETO VAZQUEZ,
La Noé Sèche
- 22/08/2014 Romie BOULAIRE
fille de Florian BOULAIRE et de Lorette FAYTRE,
13 impasse de Maupertuis
- 28/09/2014 Jade TARDIVEL
fille de Cyrille TARDIVEL et de Fanny THERIN,
17 impasse de Maupertuis
- 09/10/2014 Loélia LE GRATIET
fille de Gaétan LE GRATIET et de Aurélie TREPOS,
9 Mauguérand

Mariages

- BUNEL Ludovic et COMBERIEN Laëtitia,
le 02/08/2014 - Béchepée
- KISCHENAMA Richard et TANGUY Isabelle,
le 16/08/2014 - Rue de la Touche QUINTIN
- POIGNAND-BLANCHARD Yannick et MAFFARD
Maryvonne,
le 13/09/2014 - l'Espérance

Noces d'or (50 ans)

- DOMALAIN Hubert et NICOLAS Nathalie
le 15/03/2014

Décès

- MONTÉ Bertrand,
le 10/08/2014, Rue du Terrain des Sports
- DARCEL née SERANDOUR Marie Thérèse,
le 09/10/2014, La Gravelle
- BERTRAND Pierre,
le 31/10/2014, Mauguérand
- RIOU née GICQUEL Jeannine,
le 03/11/2014, Le Chêne Carré

Urbanisme

Déclaration préalable

> GIROT Angélique, La Ville Goro,
pour la modification d'une ouverture

Baptême civil

- Lény GEORGELIN, né le 3 octobre 2013,
fils de Ségal GEORGELIN et Sonia STEPHAN
le 04/10/2014

> HELLIOT Joseph, La Touche Hello,
division de terrain

> VAUDELIN Eric, Bagatelle,
pour la fermeture partielle d'un carport



Transition énergétique, c'est parti !

Ségolène ROYAL, Ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, a présenté en Conseil des ministres du 18 juin dernier, le projet de loi qui vise à construire le nouveau modèle énergétique français.

Il fixe des objectifs clairs et met en place des outils opérationnels ainsi que des aides simples et efficaces pour faire baisser la facture énergétique de la France et des Français, et lutter contre le réchauffement climatique.

Ce projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, mardi 14 octobre 2014.

→ Pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr/nouveaumodeleenergetique

Argus des énergies

Le coût de chaque énergie est exprimé en centime d'euros TTC par kWh (kilowattheure), abonnement inclus (électricité, gaz de ville et propane), et ne tient pas compte du rendement des appareils produisant et émettant la chaleur ni de l'investissement et de l'entretien de ces appareils :

5,33 Bois Bûche*

6,75 Granulé de bois (en vrac)*

7,34 Gaz naturel*

7,35 Granulé de bois (en sac)*

8,81 Fioul domestique

14,37 Électricité*

14,97 Gaz propane

Votre conseiller répond
à vos questions
sur l'énergie dans l'habitat
au 0805 203 205¹
entre 13h30 et 17h30

1 appel gratuit depuis
un poste fixe

Sources : Energie plus, d'après les données CEREN
pour le gaz naturel, fioul, propane et électricité.
Bois : Source MEDDE et Afabous, base de données Pégase

1. pour un résidu (1 500 kWh à 80 €/m³) en 50 cm
2. prix : 310 €/tonne (4 600 kWh/t)
3. prix : 338 €/tonne (4 600 kWh/t)

* Information sur le coût des abonnements auprès de votre espace
INFO-ÉNERGIE

Comment ça marche ?

Lorsqu'un ménage voudra bénéficier de certaines aides financières (Eco-Prêt à Taux Zéro et crédit d'impôt développement durable) pour des travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, eau chaude sanitaire, énergie renouvelable...), il devra obligatoirement passer par une entreprise « Reconnue Grenelle de l'Environnement » (RGE).

À quoi ça sert ?

RGE est un signe de qualité, qui incite les artisans à suivre une ou des formations complémentaires afin de mieux répondre aux exigences d'une rénovation performante, connaître les nouvelles règles de l'art et valider un niveau de compétence.

À l'heure actuelle, 7 organismes certificateurs représentent la mention RGE : Eco Artisan, Pros de la Performance Energétique et Qualibat pour les travaux de rénovation énergétique, Qualit'ENR pour les systèmes utilisant une source d'énergie renouvelable, Qualifelec pour tout ce qui touche à l'électricité, NF/NF-HQE et Certibat pour les travaux lourds de rénovation énergétique globale.

Est-ce obligatoire ?

Cette démarche n'est pas obligatoire mais, depuis le 1^{er} septembre 2014, il est indispensable de faire appel à un artisan reconnu RGE pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro et cela sera également indispensable pour bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique à partir du 1^{er} janvier 2015.

À quelle date ?

- **Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)** : Pour une offre de prêt émise par la banque à compter du 1^{er} septembre 2014,
- **Crédit d'impôt développement durable (CIDD)** : pour un règlement final et une facturation des travaux à compter du 1^{er} janvier 2015. Exception : Pour le CIDD, si un acompte est versé en 2014 et que le règlement final s'effectue en 2015, le recours à des entreprises RGE n'est pas obligatoire.

Où trouver les professionnels Reconnu Garant de l'Environnement près de chez soi ?

Rien de plus simple, rendez-vous sur le site Rénovation info service, rubrique « trouver un professionnel »
→ <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

CONSEIL MUNICIPAL

Voici résumées quelques-unes des décisions prises au cours des différents conseils municipaux passés. L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES (20/06/14)

Ces délégués ont représenté le Conseil Municipal lors des élections sénatoriales du 28 septembre 2014. Ils ont été élus par le Conseil Municipal le 20 juin 2014.

Délégués titulaires :

- Monsieur PRIDO Pascal,
- Madame BREUIL-CLAVE Sabine,
- Monsieur COSQUER Philippe.

Délégués suppléants :

- Madame BRETON Françoise,
- Monsieur LE COARER Raymond,
- Madame LE BARS Jeannine.

TARIFS COMMUNAUX EN VIGUEUR

Loyers de l'immeuble Ste-Anne

Conformément à l'augmentation de l'indice de référence I.R.L., le Conseil Municipal du 26 juin 2014 a décidé d'augmenter de 0,69 % les loyers de l'immeuble Ste-Anne au 01/07/2014, comme suit :

- Logement 1 -288,15 €
- Logement 2 -231,36 € €
- Logement 3 -340,62 € €
- Logement 4 -383,72 € €
- Logement 5 -290,41 € €

Tarifs des copies faites en mairie

Un service "copies" est proposé à l'accueil de la Mairie aux administrés. Les tarifs de ce service sont désormais de :
Copie A4 noir & blanc / Fax : 0,20€ / page
Copie A3 noir & blanc : 0,30€ / page
Copie A4 couleur : 0,30€ / page
Copie A3 couleur : 0,40€ / page

ENFANCE - JEUNESSE

Impact de la réforme des rythmes scolaires sur le personnel communal

La réforme des rythmes scolaires a amené la commune à apporter des modifi-

cations au personnel municipal dédié à l'école (décisions entérinées lors des Conseils Municipaux du 26 juin et du 4 septembre 2014) :

- augmentation du temps de travail de deux agents :

- le premier poste passe de 28h/semaine à 29,4h/semaine annualisées soit 1293h/année
- le second poste passe de 28h/semaine à 30,8h/semaine annualisées soit 1355h/année

- recrutement d'un emploi d'avenir à 80%, destiné à exercer les fonctions d'agent polyvalent jeunesse. Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de 12 mois renouvelable. Le dispositif « emplois d'avenir », entré en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012, a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. Il impose de former le jeune en interne (avec notamment la désignation d'un tuteur référent) et en externe, pour lui faire acquérir une qualification.

- Intérêt pour la commune : pérenniser un emploi sur la commune en bénéficiant d'une aide à l'insertion professionnelle de 75% du taux horaire brut du S.M.I.C., versée par l'Etat, ainsi que d'une exonération de charges patronales de sécurité sociale.

- Intérêt pour le jeune : bénéficier d'un emploi et de formations qualifiantes.

- recours à un animateur BAFA de la MJC de Quintin pour intervenir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h30 ; une convention a été signée entre la MJC du Pays de Quintin et la Commune afin de définir les conditions de mise à disposition de l'animateur.

Subventions accordées

Les Conseils Municipaux du 26 juin et du 4 septembre 2014 ont décidé d'accorder les subventions suivantes :

- Participation d'Audrenn PENNEC aux

finales fédérales de tennis de table (jeune domiciliée sur la commune) :

> 50% de la somme restant à charge du jeune, dans la limite de 75€, sur présentation de justificatifs (repas, transports, hébergement...)

- Subventions transports scolaires (d'après le listing fourni par le Conseil Général - le coût par enfant s'élevant à 110€, à la charge des familles)

> 30 € par année scolaire et par enfant scolarisé au collège ou au lycée et 15€ pour les enfants dont les cartes sont au demi-tarif (dégresatif selon le nombre d'enfants concernés). Versement 1^{er} semestre 2015.

- Participation du Quintin Roller Club (avec un jeune domicilié sur la commune) à l'Eurockey Cup U17, la coupe d'Europe des clubs organisée à Blanes (Espagne).

> 75 € pour le club, sur présentation des justificatifs.

Accueil ALSH année scolaire 2014-2015

En raison d'effectifs plus importants que prévus au Vieux Bourg, la Commune est sollicitée pour l'accueil des enfants de Le Fœil et du Vieux Bourg inscrits au Centre de loisirs intercommunal, les mercredis de la période scolaire 2014-2015, pour un maximum de 40 enfants.

Le Conseil Municipal, réuni le 4 septembre 2014, a donné son accord pour cet accueil, sous réserve de la signature d'une convention entre Quintin Communauté, la MJC du Pays de Quintin et la Commune de Le Fœil, définissant les conditions de mise à disposition des locaux, du matériel et du personnel.

ROUTES ET CHEMINS

Classement des voies communales et rurales

Un inventaire des voies communales et des chemins ruraux a été réalisé à partir de septembre 2013. Il a permis de recen-

ser 46 980 mètres de voies communales (contre 38 512 lors du précédent classement) et 29 367 mètres de voies rurales. Ce classement a été entériné par le Conseil Municipal du 4 septembre 2014.

Travaux de voirie 2014

Après comparaison des devis des 4 entreprises ayant répondu à l'appel d'offre émis par la commune, le Conseil Municipal du 4 septembre 2014 a choisi l'entreprise SCREG, de Saint-Brieuc, pour réaliser l'ensemble des travaux, pour un montant total de 48 910,04 € HT (58 692,05 € TTC). Ces travaux ont été réalisés en octobre 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Motion de soutien à l'AMF

Le Conseil Municipal du 4 septembre 2014 a décidé d'apporter solennellement son soutien à l'action de l'Association des Maires de France, pour dénoncer les baisses des dotations de l'Etat aux Communes et aux Intercommunalités, qui mettent en péril le fonctionnement de ces collectivités de proximité.

Fort des soutiens qu'elle aura obtenus, l'AMF demandera :

- un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- un arrêt immédiat des transferts de

charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Acquisition

Le conseil municipal du 6 novembre a décidé d'acquérir l'immeuble mis en vente par Mr & Mme Michel Laisne, juste en face la mairie. Cet ancien commerce, avec dépendances, pourrait être aménagé par la suite en bibliothèque municipale et foyer pour les jeunes. La transaction, devant notaire, sera conclue au prix demandé de 75.000 € (budget 2015). La décision a été prise à l'unanimité. Une autre opportunité d'acquisition immobilière, en l'occurrence un terrain situé entre la mairie et la salle des fêtes et pouvant être transformé en espace public pour les enfants avait été débattue en octobre. Mme Josette Charles qui possède cette parcelle de 1.900 m² a décidé d'en céder 1.200 m² à la commune au prix de 10 € le m². Là encore, le conseil a fait preuve d'unanimité, autorisant le maire à accomplir les formalités nécessaires et désignant Raymond Le Coarer pour la signature de l'acte.

Archivage Municipal

Faisant suite au travail effectué par le Centre de Gestion, Mr Déron, responsable du service archives, a livré le diagnostic. Il y a 45 mètres linéaires à archiver ce qui représente 195 heures de travail à 43€ de l'heure. Ce devis de 8.385 € pourrait être imputé pour moitiés au budget 2015 et 2016. La délibération n'a pas été prise, mais à l'instar des communes voisines de Plaine-Haute, Plaintel et Quintin qui ont opté pour cette solution, le conseil devrait passer par ce classement méthodique et nécessaire.

Equipement de la salle des fêtes

La proposition de l'entreprise Frouin de Trémuson pour la fourniture de 2 lave-verres (un pour la salle des fêtes, l'autre pour le local associatif du sous-sol, a été jugée la plus complète et la plus intéressante (installation comprise, un seul intervenant). Le devis, présenté par Christelle Méheut, s'élève à 2.500 € HT.

Eclairage public

Pour faire face aux trous noirs de l'éclairage public dans le bourg, le programme proposé par le SDE est accepté. Coût résiduel 12.840 €.



Voirie

L'entreprise Screg de Ploufragan a terminé le programme voirie 2014, par la pose de l'enrobé sur la route allant de Bêchepée à la Belle Fontaine. Les jours précédents, les travaux avaient porté sur l'impasse Pichot, l'impasse de la Bruyère, la route de la Ville Cotio, le carrefour de Cohélieu-Malher.



Test de la voiture électrique sur la commune



Dans le cadre des engagements d'ERDF en faveur du développement durable, une voiture électrique a été prêtée deux semaines à la commune.

D'ici 2016, 221 bornes seront installées dans le département. Une recharge coûte 2€ et il ne faut pas plus d'une demi-heure pour effectuer l'opération. L'autonomie est pour l'instant d'environ 110 Km.

Information de la paroisse



Le Fœil est un relais de la paroisse Notre Dame de Délivrance.

Son curé, l'abbé Yves Poilvet, réside à Quintin, 9, rue Notre Dame Tél. 02 96 74 92 17.

La paroisse est un visage de l'église catholique à Le Fœil. Par ses propositions, elle apporte son concours, son aide à ceux qui lui font confiance. Elle veut être un signe de l'amour de Dieu pour tous les hommes, croyants ou non ; elle est signe de la présence de Dieu qui nous accompagne sur nos routes humaines. Chaque baptisé y est chez lui...



• **Le catéchisme**, n'est pas d'abord un code de moral enseigné... mais le moyen de connaître le projet de Dieu sur l'homme.... C'est un temps où chacun peut poser ses questions... Pourquoi je vis.... Où mène la vie ? Un temps pour découvrir l'alliance que Dieu a faite, en Jésus, avec l'homme, On y vit des temps d'échanges, de célébrations... Il est important d'accompagner son enfant dans cette démarche. Les "séances de catéchèse" peuvent se faire dans votre village ... s'il y a de la demande, si des parents veulent s'y investir. Tous les baptisés devraient avoir le désir de connaître Celui qui est venu faire alliance avec lui au jour de son baptême.

>> Renseignements près de Pascale Maucuit, animatrice en pastorale
Tél : 06 81 40 24 17.

• Ceux qui aiment chanter, chaque semaine **la chorale** répète (on accueille des nouveaux dans tous les pupitres...)

>> Renseignement près de Laurence Collin. Tél : 02 96 32 43 83

• On recherche des **organistes** : Pour accompagner les célébrations (dimanches, obsèques, mariages... etc.) qu'ils soient... débutants ou confirmés...

Il y a aussi le groupe des **servants d'autel** pour toutes les célébrations ...

• Aux aînés, sont proposées les réunions du **M.C.R** (Mouvement de Chrétien Retraités). C'est un lieu d'échanges, de partage de la vie, d'écoute de la Parole de Dieu. Les réunions se font à Quintin tous les mois.

C'est à la paroisse aussi que se préparent et se célèbrent **les sacrements** : le baptême, l'Eucharistie, la Confirmation, le mariage... Ceux qui demandent ces

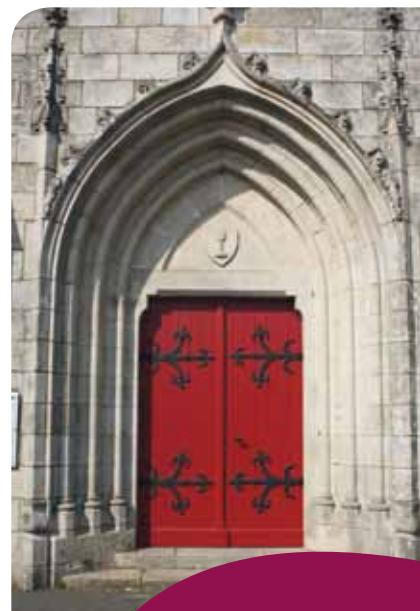


sacrements, comme pour les célébrations d'obsèques, il est préférable de s'adresser directement à l'accueil paroissial à Quintin (N° tél 02 96 74 92 17)

• Tous les lundis après-midi : **"la Main tendue"**

Une équipe de chrétiens, en lien avec le secours catholique, accueille dans une belle salle - 2 rue de Bel Air à Plaintel - les personnes qui désirent rompre leur solitude, être écoutées et chercher ensemble des solutions pour améliorer la vie en milieu rural. N'hésitez pas à vous proposer pour y conduire les personnes que vous connaissez. Il y a un parking de plein pied.

• A la porte de l'église sont précisés les jours, les lieux, les horaires des messes célébrées dans toute la paroisse. A ces messes la communauté chrétienne rassemblée prie particulièrement pour les défunt qui lui sont recommandés.



Pour se renseigner, il n'est pas nécessaire de venir à Quintin. Sur place, dans votre village, plusieurs personnes sont à même de vous donner les renseignements que vous cherchez.

La bibliothèque municipale

Venez la découvrir...

La bibliothèque publique a pour objet principal de fournir des ressources et des services dans tous les types de médias pour répondre aux besoins des individus et des groupes en matière d'éducation, d'information et de développement personnel, ceci incluant la détente et le loisir.

Pour les personnes à la recherche de certains livres, il est possible de commander à la bibliothèque centrale des Côtes d'Armor, par le biais de la bibliothèque locale.

La bibliothèque offre un rayon CD-DVD et des CD-ROM interactifs pour faire le plein de découvertes à partir de 3 ans.

Horaire de la bibliothèque municipale

Mardi : 16h45 à 18h

Mercredi : 14h15 à 17h30

Jeudi : 15h à 18h30

Samedi : 11h à 12h

En dehors des périodes scolaires, veuillez consulter les horaires en mairie.

Deux après-midi "goûter" sont programmés à la bibliothèque **le 17 décembre 2014** (contes de Noël) et **le 25 février 2015** (mardi gras) à partir de 15h30.

Le 1^{er} samedi de chaque mois, vous avez la possibilité de faire dons de vos livres / CD / DVD à la bibliothèque.

La bibliothèque : GRATUIT et sans adhésion



La bibliothèque est composée de deux employées municipales :

Marion BOUILLENNEC

Marie-Noëlle RAOULT

Et de huit bénévoles :

Odile JEHAN

Malou CHORIN

Suzanne ROBIN

Albert CHORIN

Annyvonne LE NOANE

Claudie LHOUTELLIER

Roselyne PRIDO

Françoise BRETON



Les nouvelles aventures de P'tit Bonhomme dans le bois se poursuivent

Ces animations sont ouvertes à tous.

Elles associent chacune deux temps forts :

- Une animation lecture,
- Un atelier, en lien avec les lectures proposées.

Cette animation est organisée par les bibliothèques de Saint-

Brandan, du Vieux-Bourg, de Plaine-Haute et de Le Fœil.

Au programme :

Dimanche 7 décembre au Vieux-Bourg "MATIN D'HIVER"

Rendez-vous à 10h30
Le Cheval de Brande (Kerbrun)

Samedi 7 mars à Le Fœil

"LE BAL MASQUE"

Rendez-vous à 15h30

Allée du Château de la Noé Sèche

Samedi 30 mai à Lanfains

"LE GOUT DES FLEURS"

Rendez-vous à 15h30 au Bourg

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de votre bibliothèque (places limitées).

La bibliothèque :
GRATUIT
et sans
adhésion

Questionnaire à remplir !

A la bibliothèque, il fait bon lire...

Nous vous invitons à compléter ce questionnaire et à le retourner en mairie avant le 31 décembre.

1- Connaissez-vous la bibliothèque municipale ?

- OUI Par la presse Connaissances Ecoles Autres
- NON

2- Utilisez-vous la bibliothèque ?

	Vous	Conjoint	Enfant(s)	Autre membre de la famille
OUI				
NON				
Pour quelles raisons ?				

3- Les nouveaux horaires de la bibliothèque sont-ils adaptés à vos besoins ?

	Vous	Conjoint	Enfant(s)	Autre membre de la famille
OUI				
NON				
Pour quelles raisons ?				

4- Quels contenus souhaitez-vous consulter ou emprunter (livres, revues, CD, DVD, et de quel genre) ?

.....
.....
.....
.....
.....

5- Fréquentez-vous une autre bibliothèque ou médiathèque ?

- OUI NON

Pour quels services ?

Laquelle ?





Ma ruche : je la déclare !

Ne laissez pas passer novembre 2014 sans déclaration.

La localisation des ruches est indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle des ruches permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe pas en la rendant obligatoire depuis 2010. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce, dès la 1ère ruche. Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver.

Comment déclarer ses ruches ?

Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1^{er} novembre.

- de préférence par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> TeleRuchers-teleprocédure (Cela dès la deuxième déclaration....)

• ou auprès du GDS par une déclaration «papier». Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do ou sur demande à votre GDS départemental.)

Pour les primo-déclarants, la déclaration peut se faire toute l'année mais exclusivement "par papier".

La déclaration annuelle des ruchers : Un geste citoyen et responsable

De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (Plan de Maîtrise contre le varroa, lutte contre loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémirosveillance du trouble des abeilles.

Le vaccin contre la grippe

La MSA d'Armorique incite ses assurés à se faire vacciner contre la grippe. C'est en effet le moyen le plus efficace de se protéger de cette maladie qui touche chaque année plusieurs millions de personnes. Par ailleurs, la MSA d'Armorique accompagne et prend en charge à 100 % le vaccin pour ses assurés âgés de plus de 65 ans et les autres personnes à risque.

Les personnes à risque sont :

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse,
- les personnes atteintes de certaines affections (12 ALD concernées),
- les personnes souffrant d'obésité (IMC ≥ 40),
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risques.

Celles-ci reçoivent un bon de prise en charge de leur MSA qui leur permet de retirer gratuitement et directement le vaccin, en pharmacie, sans prescription médicale (à l'exception des femmes enceintes et des personnes n'ayant pas été vaccinées l'an dernier qui doivent obligatoirement consulter leur médecin traitant).

Le vaccin pourra être administré soit par une infirmière, soit lors d'une prochaine consultation chez le médecin traitant.

Elles peuvent se faire vacciner jusqu'au 31 janvier 2015. L'immunité contre le virus apparaît quelques jours après la vaccination. Il est donc important de se faire vacciner le plus tôt possible.

Plus d'informations et de conseils sur www.msa-armorique.fr

Vie associative

Amicale Laïque



L'amicale laïque a tenu son assemblée générale le 26 septembre. Seules 8 familles ont fait le déplacement. Après la présentation du budget, plutôt satisfaisant, les manifestations pour l'année 2014/2015 ont été présentées. Cette année 4 membres ont choisi de quitter l'amicale, nous les remercions pour tout le bénévolat qu'ils ont accompli. 4 nouveaux membres ont fait leur entrée au sein de notre association. Nous comptons 19 membres pour l'année 2014/2015.

**A ne pas manquer, le dimanche 30 novembre, nous organisons une Zumba party à la salle des fêtes...
Quelques dates à retenir : l'arbre de noël le 19 décembre, le repas en salle aura lieu le 28 février 2015 et la fête de l'école le 28 juin 2015.**



Comité des fêtes et loisirs

La dernière manifestation 2014 "le trail" a eu une connotation particulière, puisque l'intégralité des bénéfices a été versée à L'AUTISME TREGOR GOELO en collaboration avec une banque locale. Une conférence sur l'autisme aura lieu le 27 novembre à 20h30 au manoir de la Bruyère à Le Fœil avec le docteur LEMONNIER du CHU de BREST.

Entrée gratuite, ouvert à tous



Association Espoir Auto Fœillais

L'auto cross du Fœil, comptant pour la 7^{ème} manche de la saison 2014, s'est déroulé cette année sous un grand soleil, sur un terrain prêté gracieusement par Mr Pascal Prido. Sous la houlette de 3 pilotes fœillais, cette manifestation a été une réussite, notamment grâce au travail de tous les bénévoles présents.

La saison s'est achevée sur de très bons résultats avec la première place au challenge ACC22 1400 cm³ de Remy Grillon, la troisième place Cyrille Kerboeuf, et la cinquième d'Alan Le Bellego, sur 21 concurrents.

Afin de pouvoir renouveler cet événement l'année prochaine, un jambon à l'os vous est proposé le samedi 21 mars 2015, à la salle polyvalente de Le Fœil, à partir de 19h30. Tarif 12€.

Réservations : 06 89 49 85 24

ou 06 75 98 20 36

Venez nombreux.



ARMOR SLIDERS

Un bilan excellent pour Armor Sliders !!

En organisant en amont une journée balade-repas en avril dernier, et un vide-grenier en mai, en la commune de Le Fœil, et forte du succès sans précédent de ces animations, notre association a pu atteindre le nouvel objectif qu'elle s'était fixée cette année ! En effet grâce à toutes les personnes qui nous soutiennent depuis 5 ans, nous avons pu louer le circuit de Fontenay-Le-Comte en Vendée, et ainsi rassembler plus de 100 pilotes amateurs passionnés de moto et de vitesse !!adrénaline, plaisir, sécurité et confiance résument cette journée évènement... Notre but premier, promouvoir la pratique de la moto sur piste, est donc on ne peut plus respecté, pour notre plus grand bonheur ... Cela promet de beaux projets pour 2015 !!

**Plus d'infos sur www.facebook.com/armorsliders
ou sur notre site www.armorsliders.fr**

Rentrée 2014-2015

Cette année, 102 élèves sont scolarisés à l'école publique de Le Fœil. Ils sont répartis en 4 classes.



La classe d'Elise LARRIEU assistée d'Annie RINFRAY
Toute Petite Section (4 élèves),
Petite Section (11 élèves)
et **Moyenne Section** (13 élèves)



La classe de Mélanie LE GOFF assistée de Diane BALING
Grande Section (20 élèves) et **CP** (9 élèves)



Grâce à une intervenante dédiée, Mme Murielle SANCÉAU, l'école offre aux élèves de maternelle et primaire en difficulté une aide spécialisée (RASED). Ce travail, complémentaire de celui des enseignantes, prend la forme d'actions pédagogiques ou rééducatives, et apporte des solutions spécifiques adaptées aux difficultés d'apprentissage ou d'adaptation qu'éprouvent certains élèves.



La classe de Jocelyne NUBERON
CE1 (8 élèves) et **CE2** (17 élèves)



La classe de Sandrine CLEMENT
CM1 (10 élèves) et **CM2** (10 élèves)



Vendredi 7 novembre, les élèves de maternelle et de CP de l'école publique de Le Fœil sont allés au cinéma Le Club 6 à Saint-Brieuc. Dans le cadre de ciné-cole, ils ont visionné un film d'animation : *Capellito et ses amis*. Quelle agréable séance ! Les enfants ont beaucoup aimé les aventures de Capellito, le champignon en pâte à modeler.

Des nouvelles des TAP

Temps d'Activités Pérисcolaires

4 groupes ont été constitués pour les Temps d'Activités Périscolaires.
Chaque groupe travaille sur 4 thèmes :

- **Les travaux manuels** : l'objectif est de développer la dextérité des enfants, leur faire découvrir de nouvelles activités manuelles (couture, jardinage...)
- **Art et construction** : pour aider les enfants à mieux se repérer dans l'espace, à construire leurs propres créations (bricolage, découpage, pliage...)
- **Mise en scène** : inciter les enfants à s'exprimer, par le jeu, le théâtre ou les fables
- **Exploration** : découvrir la diversité du monde animal, la géographie ou les sciences
- **Détente et relaxation**



Groupe Jaune

CP - CE1

Quelques exemples de réalisations passées ou à venir : bonhomme d'Halloween et son écharpe tricotée, animaux en pâte à modeler...



Groupe Bleu

CE1 - CE2

Quelques exemples de réalisations passées ou à venir : sachet de lavande, théâtre...



Groupe Rouge

CE2 - CM1

Quelques exemples de réalisations passées ou à venir :



Groupe Vert

CM1-CM2

Quelques exemples de réalisations passées ou à venir :



L'Assurance Maladie (CMU - ACS)

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux.

L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

Selon vos ressources, l'Assurance Maladie vous accompagne pour bénéficier d'une complémentaire santé. Elle vous propose : - la Couverture Maladie Universelle Complémentaire - la CMUC - ou l'Aide pour une Complémentaire Santé - l'ACS.

Afin de bénéficier de plus de détail concernant cette prise en charge, se renseigner en mairie.

Repas à domicile

Vous avez plus de 65 ans.

Ou vous avez un handicap passager ou permanent vous empêchant de faire vos courses ou de confectionner vos repas.

Vous habitez Quintin, La Harmoye, Lanfains, Le Fœil, Le Leslay, Plaine-Haute, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Gildas, le Vieux Bourg, Saint-Donan, Plaintel, Le Bodéo ou L'Hermitage-Lorge.

Faites appel au repas à domicile

Renseignements et inscription à Quintin Communauté au 02 96 79 67 00, dans votre mairie ou au comité d'entraide de Quintin au 02 96 74 81 36.

Le prix du repas a été fixé à 8,73 € pour 2014.

Le recensement

Le recensement aura lieu **du 15 janvier au 14 février 2015** (pour les identifier chaque agent sera muni d'une carte officielle). A ce jour les trois agents recenseurs ne sont pas recrutés.

La mairie lance un appel à candidature.

Cimetière

La mairie a constaté des incivilités au niveau du cimetière, nous demandons à chacun de respecter ce lieu de recueillement.

Transport à la demande



Trans'Com est un service destiné à celles et ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion pour faire leurs déplacements indispensables. Le tarif demandé aux usagers est de 3 €/trajet. Le coût est en réalité de 15 €/trajet financé par les communautés.

Transport sur les communautés de communes de Quintin, Centre Armor Puissance 4, Moncontour, Uzel et de la Cidéral.

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Hors jours fériés
Adhésion gratuite en mairie
Réservation au 0 810 22 22 22
(prix appel local depuis un poste fixe)

Déchèterie

Dorénavant, la déchèterie est fermée le lundi matin et ouverte le vendredi après-midi selon les horaires d'hiver suivants :

- du 1^{er} novembre au 31 mars

- > Lundi de 14h à 17h15
- > Mardi de 9h à 12h
- > Mercredi de 14h à 17h15
- > Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h15
- > Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h15

- du 1^{er} avril au 31 octobre

- > Lundi de 14h à 18h
- > Mardi de 8h45 à 12h
- > Mercredi de 14h à 18h
- > Vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 18h
- > Samedi de 8h45 à 12h et de 14h à 18h

L'accès à la déchèterie est strictement réservé aux habitants de Quintin Communauté.

Mairie Horaires d'ouverture

Le lundi, mardi, jeudi :

9h - 12h et 14h - 17h

Le vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30

Le mercredi : 9h - 12h

Le samedi : 9h - 12h.

Ces horaires peuvent être aménagés en période de congés.



Espace aquatique Ophéa

Rue de la Fosse-Malard à Quintin

Contact : 02 96 58 19 40

ou piscine@quintin-communaute.fr

HORAIRES EN PÉRIODE SCOLAIRE		
	Bassin sportif et ludique	Aquaforme
Lundi	17h à 19h	10h à 12h 14h à 17h
Mardi	12h à 13h30 18h45 à 22h	12h à 13h30 20h à 22h
Mercredi	14h à 18h	10h15 à 12h
Vendredi	12h à 13h 18h45 à 22h	12h à 13h 14h à 16h 20h à 22h
Samedi	14h à 18h	10h à 12h 16h à 18h
Dimanche	9h à 13h	9h à 13h

* Sauf Juillet et août

HORAIRES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

	Bassin sportif et ludique	Aquaforme
Lundi	10h à 12h 15h à 19h	15h à 17h
Mardi	12h à 13h30* 15h à 22h	12h à 13h30* 15h à 17h 20h à 22h
Mercredi	15h à 19h	10h à 12h 15h à 17h
Jeudi	10h à 12h 15h à 19h	15h à 17h
Vendredi	15h à 22h	15h à 17h 20h à 22h
Samedi	14h à 18h	10h à 12h 14h à 18h
Dimanche	9h à 13h	9h à 13h

Infos Communales



Repas du CCAS

Le repas annuel offert par le CCAS aux personnes de 70 ans et plus a eu lieu le samedi 25 octobre à la salle des fêtes de Le Fœil. Le Comité Communal d'Action Social est composé de 10 personnes.

135 personnes étaient invitées à venir partager ce moment convivial, ils étaient 69 à table.

La doyenne et le doyen présents dans la salle sont :
Annick LE VACON, née en 1928 et Jean KERBOEUF né en 1926 (photo ci-dessus). Notre doyenne sur la commune est Thérèse ALLEE née en 1917 et le doyen est Joseph FRIQUET né en 1920.

Nouveau Service de travaux paysagers sur la commune

LADY NATURE vous propose de réaliser tous vos travaux d'aménagement ou de jardin : potager, massif, paillage (végétal ou minéral), entretien et petits travaux de maçonnerie paysagère, allée, pavage, terrasse bois, pas japonais...

Selon vos besoins, LADY NATURE peut au choix réaliser l'ensemble de vos travaux ou simplement vous guider dans les différentes étapes de réalisation de votre projet.
Chèques emploi service acceptés, permettant un abattement fiscal de 50%.



Renseignements
et contact auprès de
Mme Tanvez Christelle
06 19 42 78 06.

Vous souhaitez vous aussi présenter votre activité sur la commune ?

> Contactez la mairie pour une parution dans un prochain numéro.